



CONSEIL INDEPENDANT  
EN ENVIRONNEMENT



à Liffré (35 340)

Création d'une unité de fabrication de pains et  
viennoiseries

Demande d'autorisation environnementale

**PIECE N°1 : NOTE NON TECHNIQUE**

GES n° 192871

Novembre 2021

**AGENCE OUEST**

5, rue des Basses Forges  
35530 NOYAL-SUR-VILAINE  
Tél. 02 99 04 10 20  
Fax 02 99 04 10 25  
e-mail : ges-sa@ges-sa.fr

**AGENCE NORD-EST**

80 rue Pierre-Gilles de Gennes  
02000 BARENTON BUGNY  
Tél. 03 23 23 32 68  
Fax 09 72 19 35 51  
e-mail : ges-laon@ges-sa.fr

**AGENCE EST**

870 avenue Denis Papin  
54715 LUDRÈS  
Tél. 03 83 26 02 63  
Fax 03 26 29 75 76  
e-mail : ges-est@ges-sa.fr

**AGENCE SUD-EST-CENTRE**

139 impasse de la Chapelle - 42155  
ST-JEAN ST-AURICE/LOIRE  
Tél. 04 77 63 30 30  
Fax 04 77 63 39 80  
e-mail : ges-se@ges-sa.fr

**AGENCE SUD-OUEST**

Forge  
79410 ECHIRÉ  
Tél. 05 49 79 20 20  
Fax 09 72 11 13 90  
e-mail : ges-so@ges-sa.fr

# **1 INTRODUCTION**

Ce document constitue la note de présentation non technique du projet. Pour toutes précisions complémentaires, le lecteur pourra également se référer aux autres pièces du dossier, organisées comme suit :

- Pièce 1 : Note de présentation non technique du projet
- Pièce 2 : Mémoire résumé non technique
- Pièce 3 : Etude d'impact
  - Partie 1 : Étude d'impact : Notice de renseignements
  - Partie 2 : Étude d'impact sur l'environnement
  - Partie 3 : Étude d'impact : étude des risques sanitaires
- Pièce 4 : Étude des dangers & Annexe Etude des dangers
- Pièce 5 : Annexes Etude d'Impact
- Pièces complémentaires : Plans

L'activité principale de BRIDOR est la fabrication de viennoiseries, pains et pâtisseries surgelées. BRIDOR est une société du groupe LE DUFF créée en 1984 par Louis Le Duff, Président Fondateur. BRIDOR exerce des activités similaires sur ses 2 sites de production à Louverné et Servon-sur-Vilaine.

A l'activité panification classique, pratiquée depuis l'origine de la société, BRIDOR a développé un savoir-faire reconnu dans le domaine, du pétrissage de la pâte, à la panification, à la surgélation et au conditionnement de ses produits.

Le présent projet s'intègre dans la politique de développement à horizon 10 ans, les sites existants étant arrivé au maximum de leur capacité de production.

L'étude a été réalisée par les ingénieurs du GES<sup>1</sup>, bureau d'études indépendant, spécialisé en environnement (et représenté par son Président), à partir d'informations fournies par la société ou ses prestataires.

Les plans ont été fournis par BRIDOR et par son cabinet d'architecture<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> GES – ZI Les Basses Forges – 35 530 Noyal-sur-Vilaine ☎02.99.04.10.20 — E-mail : ges-sa@ges-sa.fr

<sup>2</sup> GEDOUIN - 3, impasse de la Vigie BP 118 35407 SAINT-MALO Cedex ☎ 02 99 20 02 61

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>PRÉSENTATION DU PROJET.....</b>	<b>4</b>
2.1	LOCALISATION DU SITE.....	4
2.2	CONFIGURATION DU PROJET.....	6
2.3	SITUATION DU SITE AU TERME DU PROJET.....	13
2.4	SYNTHESE DES AUTORISATIONS DEMANDEES.....	15
<b>3</b>	<b>IMPACT DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ.....</b>	<b>16</b>
3.1	ENJEUX IDENTIFIES.....	16
3.2	PAYSAGE ET LA BIODIVERSITÉ.....	19
3.3	ALIMENTATION EN EAU ET IMPACT SUR L'EAU.....	23
3.4	MILIEU SONORE.....	25
3.5	IMPACT SUR L'AIR.....	26
3.6	IMPACT SUR LE CLIMAT.....	28
<b>4</b>	<b>ÉTUDE DE DANGERS.....</b>	<b>29</b>

## 2 PRÉSENTATION DU PROJET

### 2.1 LOCALISATION DU SITE

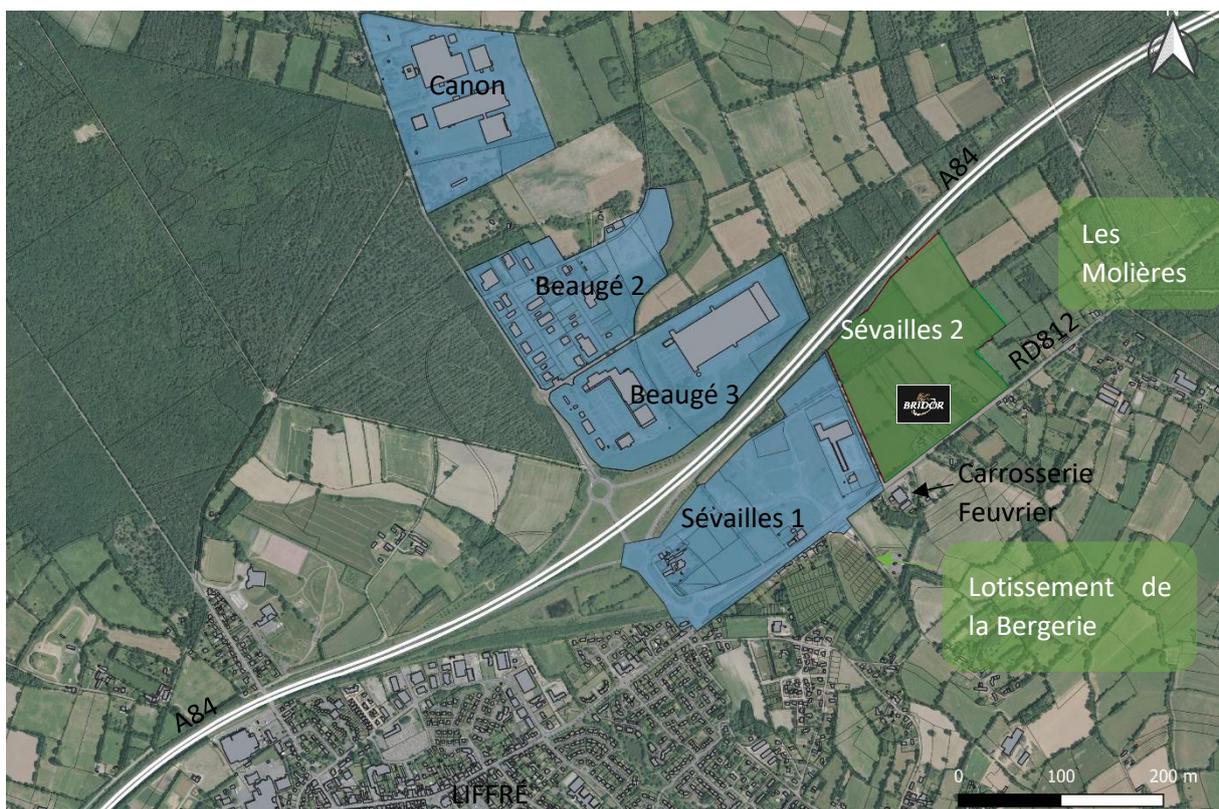
Le site envisagé pour le projet de la société BRIDOR est situé dans la ZAC de Sévailles 2, sur le territoire de la commune de Liffré.

La ZAC Sévailles 2 se trouve au nord-est de l'agglomération liffréenne, à proximité de l'A84 et dans le prolongement de la ZAC de Sévailles. Le périmètre est délimité au Nord par l'Autoroute, au Sud par la RD 812, à l'Est par des parcelles agricoles, et à l'Ouest par la ZAC de Sévailles.

Les terrains de la ZAC de Sévailles 2 prévus pour le projet BRIDOR couvrent une surface d'environ 21,35 ha ; ils prolongent la ZAC de Sévailles 1 vers le Nord-Est.

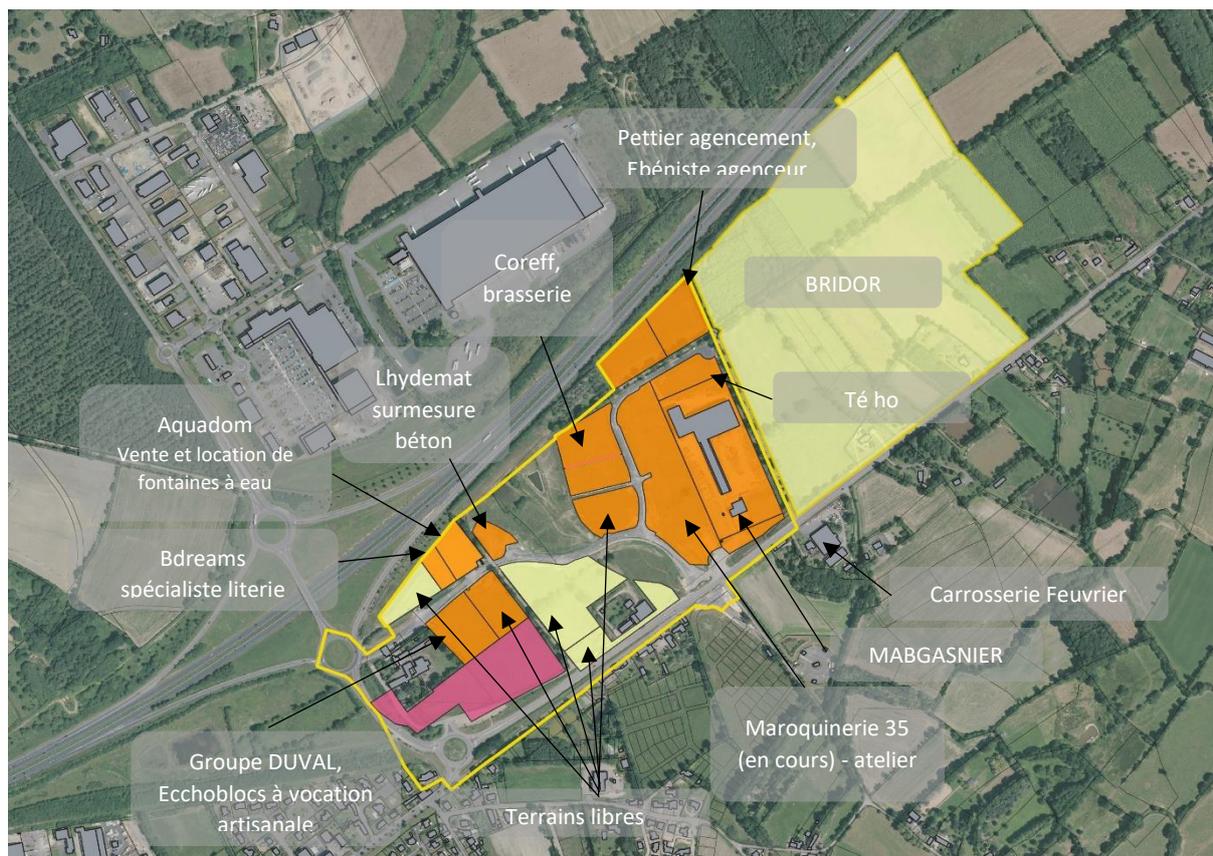
Le plan ci-après présente l'implantation du site dans son environnement.

**Figure 1 : Localisation du secteur d'activités de Sévailles 2**



Le plan suivant permet de visualiser les entreprises ou projets sur le secteur Sévailles 1.

**Figure 2 : Implantations sur le secteur Sévailles**



La zone d'activités de Sévailles 1 est en cours d'aménagement.

Les habitations les plus proches du site sont :

- Des habitations sont situées au sud du site de l'autre côté de la RD812 dont la plus proche à 15m de la limite de propriété.
- À l'ouest, d'autres habitations (Les Molières) sont localisées à plus de 90 de la limite de propriété.
- Une zone de lotissement (lotissement de la Bergerie) est en construction à 200 m au sud du site.

Le projet de Liffré répond à la demande croissante et au plan de développement BRIDOR afin d'assurer sa continuité et sa pérennité. Dans le cadre des mesures d'évitement l'études des alternatives a permis de sélectionner le site de Liffré.

Liffré Cormier Communauté a également réalisé depuis plusieurs années plusieurs études (PLU, Grand site de Beaugé sur 200 hectares) pour arriver au choix de ce site de Sévailles 2 qui présente des incidences environnementales plus faibles que les autres sites étudiés (abandon du site au Nord de l'A84, à l'Est du vallon du ruisseau de Hen Herveleu).

Le choix d'une implantation à Liffré, proche des deux autres sites BRIDOR à Servon-sur-Vilaine et Louverné, s'est finalement imposé au Groupe LEDUFF sur la base de critères suivants :

- proximité d'un axe routier important pour faciliter la logistique (avec accès direct déjà créé) et réduire les nuisances liées à la circulation,
- visibilité par rapport à l'A84,

- proximité des sites actuels pour limiter l'impact carbone lors des échanges intersites (Servon/Liffré), synergie des sites avec déplacement court et simple (via véhicules électriques pour véhicules légers, navettes camion au GPL en étude,...)
- proximité avec les voies maritimes, notamment le port du Havre,
- proximité d'un bassin d'emploi dynamique,
- modalités de transport diverses pour le personnel (covoiturage, transports en commun, autres solutions alternatives...),
- attractivité des métropoles rennaise, de Fougères et Vitré pour les salariés,
- maîtrise des savoir-faire des collaborateurs, une force de BRIDOR, avec capacité de formation et d'intégration facilitée,
- assurer la croissance dans le monde avec un label « FABRIQUE EN FRANCE » et aussi « FABRIQUE EN BRETAGNE » reconnu par les clients étrangers,
- permettre aux salariés BRIDOR d'intégrer de nouveaux collègues tout en profitant de l'ascenseur social en place dans l'entreprise. La création de postes donnera l'occasion aux salariés qui le souhaitent de prendre plus de responsabilités sur le site de Liffré.
- implantation d'un troisième site de production permet de pallier les défaillances (panne technique ou informatique par exemple) des autres sites et donne une pleine réactivité dans ces situations en s'appuyant sur les synergies des équipes proches et de leur savoir-faire.

## **2.2 CONFIGURATION DU PROJET**

Le projet BRIDOR à Liffré porte sur les aménagements suivants à horizon 2031.

La construction de l'unité est organisée en 4 phases :

- La phase 1 concernera le terrassement du terrain, la création de 3 nouvelles lignes de fabrication (2 lignes viennoiseries, 1 ligne pain), avec les locaux de stockages associés, bureaux et locaux sociaux, la réalisation de parkings (séparé en 2 phases), les voiries et les équipements techniques et les utilités seront créées. Les bassins de gestions des eaux pluviales, rétention des eaux incendie et le réseau de défense incendie seront également créés. L'aménagement du chemin de contournement sera également réalisé en phase 1.
- La phase 2 : 2 lignes de production avec locaux de stockage et un magasin de grande hauteur (MGH) de stockage de produits finis (stockage réfrigéré automatisé) associé à des locaux de préparation et expédition des commandes pickings),
- La phase 3 : 2 lignes de production avec locaux de stockage, le 2ème MGH,
- La phase 4 : 3 lignes de production, la dernière cellule du MGH et l'extension de la partie préparation de commande.

Ce séquençage permet d'adapter la montée en puissance de l'outil de production à la demande et de phaser les investissements correspondants.

Au démarrage de l'activité (cible janvier 2024), les effectifs de l'établissement comprenant le personnel de production, mais aussi le « support » (achats, qualité, logistique...) devraient se monter à 50 personnes environ. L'évolution du nombre d'employés accompagnera les 4 phases d'investissements. Au terme du projet plus de 500 emplois sont prévus.

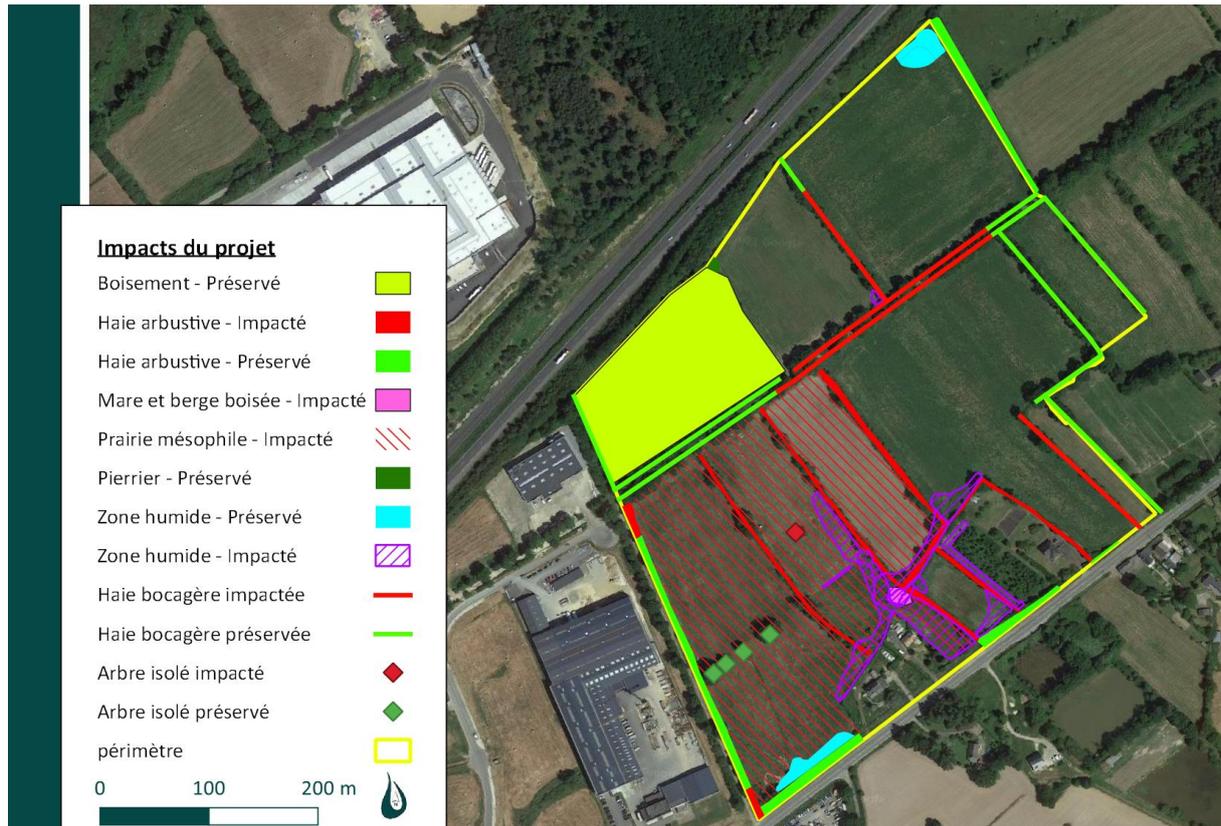
Le site est traversé d'ouest en est par un chemin pédestre bordé d'une double haie. Cette haie constitue une des connexions entre la forêt de Rennes et la forêt de Liffré. Il convient de rappeler que cette connexion est toutefois impactée par l'A84.

BRIDOR va recréer cette continuité en réalisant un chemin au nord du site, dans une bande de 30 m de l'A84. Compte tenu de ce son positionnement central, la destruction de la haie ne

pouvait être totalement évitée, même si 53 % sont conservés. De même, la configuration des bâtiments industriels a évolué au cours du temps, notamment avec la prise en compte des retours de la concertation et de l'engagement de BRIDOR à limiter son empreinte environnementale. L'implantation préalable prévoyait la destruction de la zone boisée au nord-ouest du site, qui est entièrement conservée désormais.

Ces mesures représentent les principales mesures d'évitement du projet. La zone humide au nord sera conservée (cf. figure suivante).

**Figure 3: localisation des mesures d'évitement et de réduction sur le site**



Il n'a pas été trouvé de situation plus adaptée et appropriée pour ce projet industriel.

Une voie périphérique douce sera aménagée par BRIDOR afin de dévier le chemin actuel et la continuité écologique dans une bande de 30 m en limite nord du site (cf. plan ci-après) :

- voie au nord demandée à l'issue de l'enquête publique liée au chemin,
- voie sud, sur proposition de BRIDOR.

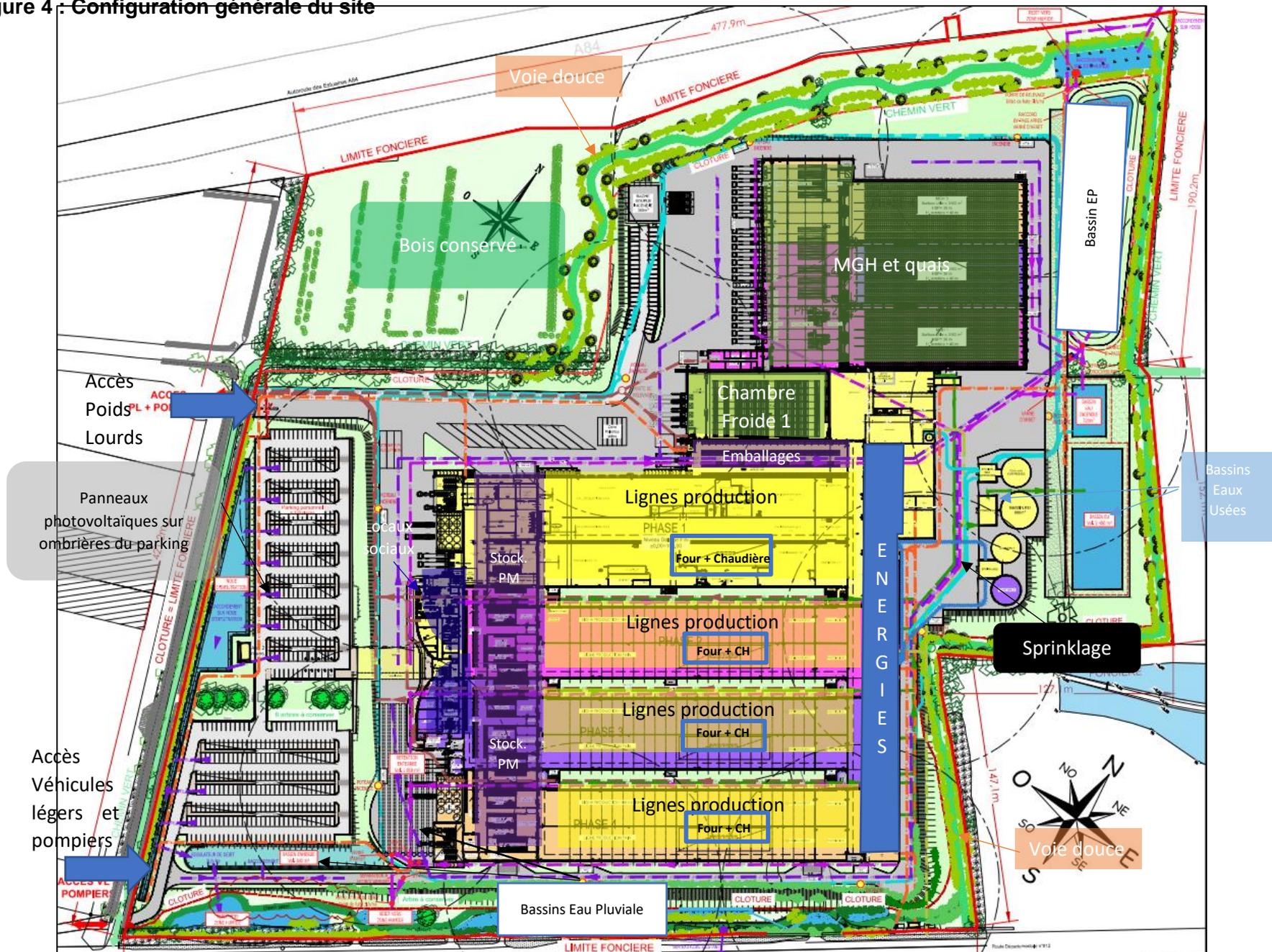
La nouvelle unité couvrira une surface de 7,1574 ha, avec :

- Le bâtiment industriel principal, comprenant :
  - o Un secteur Nord dédié au stockage de produits finis (3 cellules de grande hauteur) et à la logistique d'expédition,
  - o Un secteur Nord-Est dédié au stockage des emballages et produits finis,
  - o Un secteur central dédié à la préparation et au conditionnement des pains et viennoiseries lactées,
  - o Un secteur Est pour la réception et le stockage des matières premières,
  - o Un secteur Sud-Est intégrant les vestiaires et des locaux techniques,

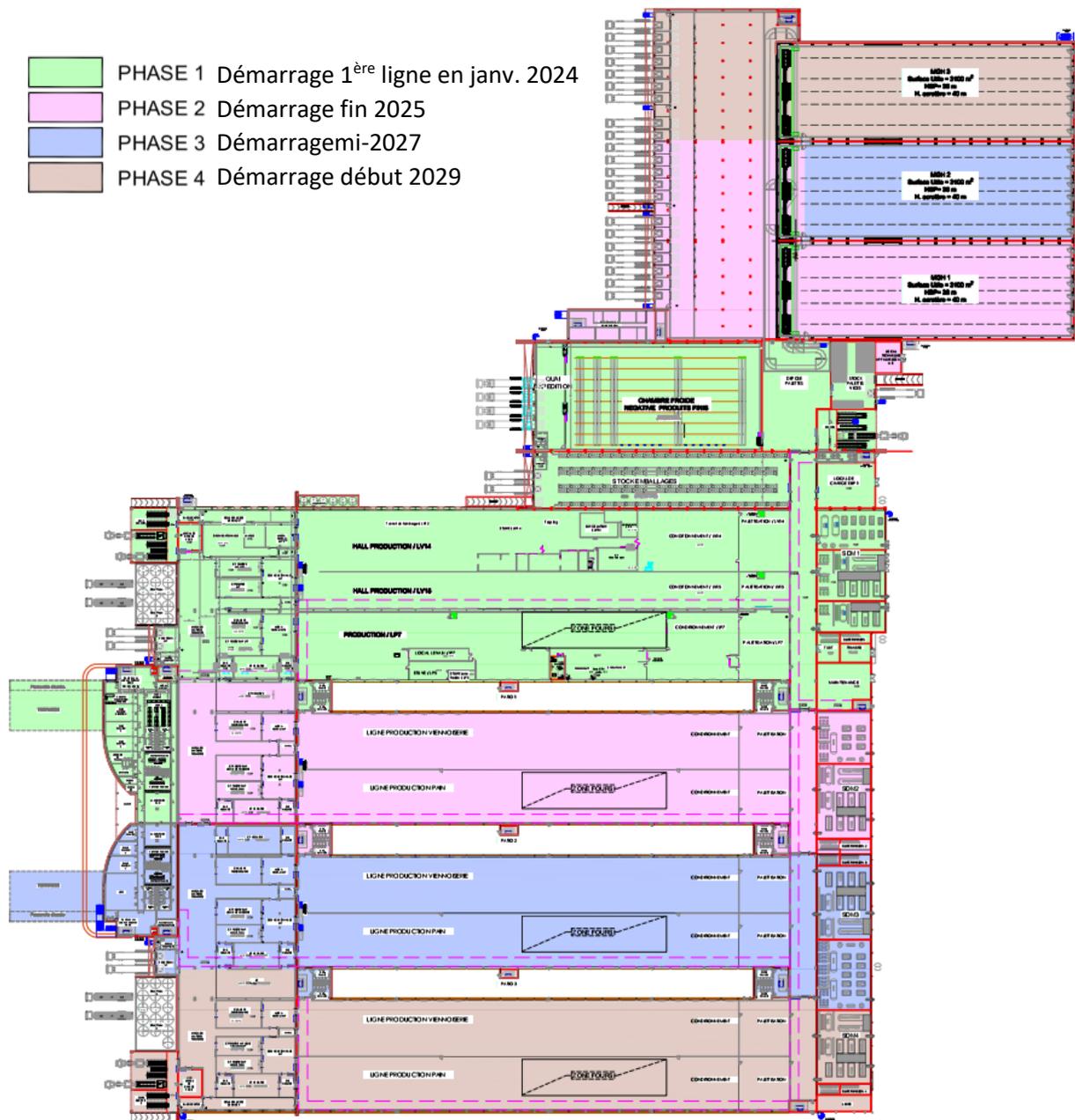
- Un secteur Sud-Ouest dédié aux installations techniques : appauvrissement en oxygène, salle des machines, atelier maintenance,
- Les bâtiments annexes (eau potable, eaux usées, sprinklage).

Une voie pompier d'accéder à l'ensemble des façades du site. Les bassins de régulation/confinement des eaux pluviales sont placés au nord et au sud du site. Ils alimentent tous deux les zones humides du site.

Figure 4 - Configuration générale du site



Le phasage est présenté ci-après.



Des parois coupe-feu permettront de séparer les ateliers de production des locaux de stockage des matières premières et des stockages de produits finis ; de même les locaux techniques présenteront également une résistance au feu REI 120 de façon limiter la propagation en cas d'incendie.

Le projet concerne l'implantation de bâtiments sur la ZAC de Sévailles 2 avec :

- La construction d'une zone de production d'environ 12 m de haut
- La construction d'un ensemble de 3 cellules de stockages de grande hauteur (environ 40 m) et de cellules de préparation et expédition des commandes (21 m).

L'entrepôt MAB Gasnier constitue une barrière visuelle importante en provenance de Liffré à l'ouest du site. Les cellules de stockage de grande hauteur seront placées au nord du site proche de l'A84 afin de limiter les impacts visuels.

Les insertions paysagères suivantes permettent de visualiser le rendu de l'usine et aménagements paysagers à horizon 2031.

**Figure 5 : Vues depuis la RD 812 – Horizon 2031**



**Figure 6 : Cellules du magasin de grande hauteur et zone de préparation et expédition des commandes vue de l'A84 en direction de Fougères**



Après application de mesures d'évitement et de réduction, la dégradation des habitats du site génère un impact encore modéré sur l'ensemble des espèces protégées. En effet, le projet entrainera l'altération ou la destruction de nombreux habitats d'alimentation, de repos ou de reproduction. Les habitats concernés sont les haies bocagères et arbustives, les prairies mésophiles et la mare.

Afin de pallier les effets négatifs persistants du projet, un ensemble de mesures compensatoires consistant à recréer ou améliorer des habitats d'intérêts écologiques sur le site ou à proximité sera mis en place. La faune locale, particulièrement les espèces protégées mais pas seulement, pourra ainsi conserver des habitats de vie et continuer d'accomplir son cycle biologique sur le site ou à proximité.

Mesures compensatoires prévues sur le site ou à proximité :

- Plantation de haies bocagères (avec plusieurs essences de feuillus comme le chêne, le hêtre, le frêne, le charme...)
- Plantation de haies arbustives et de fourrés (avec différentes essences arbustives et arborées type aubépine, prunelier, noisetier, merisier, viorne lantane, sureau noir, cornouiller sanguin...)
- Maintien ou créations d'espaces semi-ouverts en prairie
- Création de mares et zones humides
- Conservation et création de milieux favorables au repos des reptiles (talus empierrés, fourrés épineux...)

Le projet nécessite une demande de dérogation concernant les espèces protégées.

Les travaux liés à ces aménagements seront réalisés le plus tôt possible et seront réalisés en période favorable pour la faune. Un écologue suivra le chantier et réalisera le suivi faune flore (N+1, N+5, N+10).

Le projet ne nécessitera pas d'apport de matériaux, ni d'extraction de matériaux en quantité importante (terrassement, construction de bassin) qui seront le cas échéant réutilisés sur place.

## 2.3 SITUATION DU SITE AU TERME DU PROJET

### 2.3.1 Situation au regard du classement ICPE

Le tableau ci-après récapitule les activités classées de la société BRIDOR au terme du projet.

**Tableau 1 : Synthèse des activités classées exercées par BRIDOR**

N°	Rubriques	Capacité	Régime	Rayon
3642-3	Traitement et transformation [...] en vue de la fabrication de produits alimentaires ou d'aliments pour animaux issus : 3. Matières premières animales et végétales, aussi bien en produits combinés qu'en produits séparés, avec une capacité de production, exprimée en tonnes de produits finis par jour, supérieure à 75 t/j [...]	650 t/j	Autorisation	3 km
2910-A	<b>Combustion</b> à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770 et 2771. A. Lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds ou de la biomasse, à l'exclusion des installations visées par d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes, La puissance thermique maximale de l'installation étant supérieure à 20 MW	4 chaudières (4*0,9 MW) 4 fours avec 4 brûleurs (4*4*0,45 MW)  2 ballons d'eau chaude : 2*0,8 MW + dont 2 brûleurs de secours (2*0,8MW)  2 groupes motopompe 2*0,174 MW  Puissance maximale simultanée : 12,748 MW	Déclaration avec contrôle périodique	-
1510-2	<b>Entrepôts couverts</b> (stockage de matières, produits ou substances combustibles en quantité supérieure à 500 t dans des) [...]. Le volume des entrepôts étant supérieur ou égal à 50 000 m <sup>3</sup> , mais inférieur à 300 000 m <sup>3</sup>	590 500 m <sup>3</sup>	Enregistrement	1 km
2925-1	<b>Accumulateurs</b> (ateliers de charge d') La puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant supérieure à 50 kW	110 kW	Déclaration	-
4735-1	<b>Ammoniac</b> La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 150 kg mais inférieure à 1,5 t	12 510 kg	Autorisation	3 km
2160-2	Silos et installations de stockage en vrac de céréales, grains, produits alimentaires ou	3 676 m <sup>3</sup>	Non classé	

N°	Rubriques	Capacité	Régime	Rayon
	tout produit organique dégageant des poussières inflammables [...]. 2. Autres installations : Le volume total de stockage étant inférieur à 5 000 m <sup>3</sup>			
1532-2b	<b>Stockage de bois ou de matériaux combustibles analogues</b> [...]. le volume susceptible d'être stocké étant supérieur à 1 000m <sup>3</sup> mais inférieur ou égal à 20 000 m <sup>3</sup>	693 m <sup>3</sup>	Non classé	
4734	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution [...] 2. Pour les autres stockages : La quantité totale susceptible d'être présente étant inférieure à 50 t	1 m <sup>3</sup>	Non classé	
4725	<b>Oxygène</b> La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant inférieure à 2 t	36 kg	Non classé	
4719	<b>Acétylène</b> La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant inférieure à 250 kg	60 kg	Non classé	

Le rayon d'affichage est de 3 km ; il recoupe le territoire des communes suivantes : Liffré, Gosné, Ercé-près-Liffré, La Bouëxière. Ces 4 communes sont les communes concernées par le plan d'épandage.

BRIDOR est visé par la réglementation IED<sup>3</sup> suite à son classement au titre de la rubrique n°3642-3 pour son activité principale.

Le Bref FDM et les conclusions sur les MTD associées au secteur agroalimentaire, laitier et de la boisson s'applique.

Le site n'est pas classé SEVESO.

<sup>3</sup> IED : directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles, dite « IED » adoptée en 2010

### 2.3.2 Classement Loi sur l'eau IOTA après projets

**Tableau 2 : Activités classées Loi sur L'eau**

N°	Libellé	Nature de l'installation	Régime
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha	21,3463 ha	Autorisation
3.3.1.0	Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant : 2 : supérieur à 0,1 ha mais inférieur à 1ha	0,8200 ha	Déclaration

## 2.4 SYNTHESE DES AUTORISATIONS DEMANDEES

Le projet porté par BRIDOR nécessite également de réaliser les demandes suivantes :

**Demande de dérogation espèces protégées :** aucune espèce protégée végétale n'a été recensée sur les parcelles concernées par le projet. Des espèces animales protégées ont cependant été recensées dans ces zones. Le projet a été modifié pour supprimer certains impacts sur ces espèces, et les impacts résiduels, après prise en compte des mesures d'évitement et de réduction ne nécessitent pas le dépôt d'une telle demande (cf. Etude DMEAU en annexe de ce dossier).

**Demande d'autorisation d'urbanisme :** une demande de permis de construire sera nécessaire pour réaliser l'unité BRIDOR.

Conformément au code de l'environnement, le projet est soumis à évaluation environnementale au titre de la législation des installations classées. S'agissant d'un projet nécessitant une demande d'autorisation environnementale, l'évaluation environnementale sera instruite et portée par cette demande d'autorisation pour l'ensemble des composantes du projet relevant de cette autorisation (ICPE, IOTA).

La mise en place de panneaux photovoltaïques sur ombrières nécessite également une évaluation environnementale intégrée au présent dossier.

Le permis de construire est soumis à évaluation environnementale. L'étude d'impact rédigée dans le cadre de ce dossier sera jointe au dossier de permis de construire conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.

La demande de mise en compatibilité du PLU a été déposée par Liffré Cormier Communauté en février 2021. Cette demande a été approuvée le 30/09/2021 par LCC et Liffré.

### 3 IMPACT DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ

#### 3.1 ENJEUX IDENTIFIES

Le tableau suivant recense les différentes thématiques étudiées dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement et la santé ; les thématiques pour lesquelles des enjeux majeurs ont été identifiés sont traitées spécifiquement dans les prochains paragraphes.

**Tableau 3 : Thématiques traitées dans l'étude d'impact sur l'environnement**

Thématique	Enjeux identifiés	Dispositions prévues
Population, biens matériels, paysage et patrimoine culturel	Impact visuel et paysager liés à l'emprise des terrassements, constructions et à la destruction d'habitats Pas de valeur archéologique recensée Site localisé sur des terres agricoles Destruction d'un chemin de randonnée/VTT	Intégration paysagère et compensation des surfaces détruites Etude de compensation agricole Création d'un chemin de contournement et d'une voie douce périphérique. Les usages sont conservés
PLU	Le projet nécessite une mise en compatibilité du PLU	Cette demande a été approuvée le 30/09/2021 par LCC et Liffré.
Biodiversité	Destruction des habitats nécessaire à l'aménagement du projet Présence d'espèces protégées	Compensation des linéaires et surfaces détruits (densification ou aménagement d'une surface équivalente) Maintien de la continuité écologique (déviation du chemin) Phasage du projet avec réalisation des aménagements paysagers au nord en premier lieu. Etude d'impact réalisée par un bureau d'étude spécialisé (DMEAU) Mesures d'atténuation : Modification du projet, protection des zones humides, mise en défens, chantier suivi par un écologue, éclairage adapté, respect des périodes de reproduction Gestion différenciée des milieux (gestion extensive des pelouses)
NATURA 2000	Projet et plan d'épandage implanté en dehors de toute zone NATURA 2000	-
Eau	Consommation d'eau (eau de ville)	Ratio de consommation d'eau de 1,2 m <sup>3</sup> /t PF faible. Mise en place de condenseurs adiabatiques (peu consommateurs d'eau) Conception des usines Recherche d'économies à la source Optimisation lavages (NEP)...
	Imperméabilisation du site et des rejets par temps de pluie	Limitation des surfaces imperméabilisées au maximum Création de bassins pour assurer le confinement/régulation des eaux pluviales pour alimentation des zones humides Des noues et un bassin d'infiltration permettent de gérer les eaux pluviales du parking VL
	Eaux usées	Les eaux usées seront traitées par fertirrigation sur des parcelles situées à

Thématique	Enjeux identifiés	Dispositions prévues
		proximité du site. L'étude du plan d'épandage en annexe 9 démontre la capacité d'accepter les flux à recycler en agriculture.
	Rejets accidentels	Stockage sur rétention de tous les produits chimiques et alimentaires Confinement des installations ammoniac Confinement des eaux d'extinction et pollutions accidentelles
	Pollution eau souterraine	Aucun rejet, aucune infiltration possible : bassin de confinement étanche. Comblement des anciens forages présents sur le site
Sols	Terrassement	Utilisation des déblais remblais sur site et pour les aménagements paysagers
Air et climat	Installations de combustion au gaz naturel Augmentation de la circulation négligeable dans le contexte Installations de réfrigération	Le chantier est certifié BREEAM (analyse du cycle de vie des matériaux, isolation des bâtiment, gestion des déchets, qualité d'air dans les locaux...) Utilisation de l'ammoniac (0 effet de serre) et CO2 (GWP 1) Compensation carbone légèrement positive pour les destructions de haies Certification ISO 50 001 (énergie) Réutilisation de la chaleur produite par les unités de réfrigération Variateurs de puissance pour adapter la production de froid à la demande. Mise en place de panneaux photovoltaïques Aménagements de voies douces pour la mobilité Mise en place de bornes de recharge électriques Mise en place d'un local vélo
Milieu sonore	Émissions sonores de la circulation, des installations techniques	Contexte sonore marqué par la circulation sur l'A84 et la RD 812 Émergences potentielles calculées faibles Un contrôle périodique sera mis en place à la mise en service
Emissions atmosphériques	Emissions des installations de combustion (NOx)	Chaudières au gaz naturel à brûleur ultra-bas NOx Etude de dispersion des émissions démontrant l'absence d'impact. Des mesures de NOx à l'émission seront réalisées fréquemment.
	Emissions des fours (Composés organiques Volatils)	Etude de dispersion des émissions démontrant l'absence d'impact Des mesures à l'émission seront réalisées à la mise en service des installations.
Déchets	Production de déchets	Filière de valorisation ou d'élimination adaptée à chaque déchet Valorisation des déchets de fabrication en alimentation animale ou méthaniseur local

Thématique	Enjeux identifiés	Dispositions prévues
Impact lumineux	Émissions lumineuses	Limitation de l'intensité aux besoins du site (sécurisation des abords) Adaptation des éclairages en faveur des chiroptères
Transports et circulation	Impact lié à la circulation supplémentaire	Rationalisation des approvisionnements et des expéditions Impact non significatif compte tenu de la circulation sur l'A84 (38 000 V/j)
Impact en phase chantier	Bruit Poussières Eaux pluviales Biodiversité	Travaux uniquement en période diurne Création du bassin eaux pluviales en amont Choix de la période de travaux selon les préconisations de l'écologue
Effets cumulatifs et transfrontaliers	Pas d'autres projets ayant un effet cumulatif identifié	-
Remise en état du site	Devenir du site en cas de cessation d'activité	Remise en état compatible avec le maintien d'un usage industriel selon le nouveau PLU.
Risques sanitaires	Impact sanitaire des émissions sonores supplémentaires Impact sur les émissions de NOx et COV	Émergences sonores potentielles calculées faibles Combustion de faible puissance équipés de brûleurs bas-NOx Emergence des concentrations en NOx et COV faibles (étude de dispersion) compte tenu des hypothèses de modélisation Pas de risque légionelle (choix de condenseurs adiabatiques)

Les principales mesures d'accompagnement et de suivis proposées consisteront à veiller à la bonne mise en œuvre des mesures d'évitement et de compensation.

Un suivi du bon déroulement de la phase de plantation d'arbres sera notamment effectué pour s'assurer de la bonne reprise des plantations.

Ce suivi sera confié aux entreprises de paysagistes spécialisés ou associations spécialisées dans ce type de travaux qui seront retenues par l'industriel au terme des appels d'offres restant à finaliser sous couvert d'un écologue coordonnateur.

Les moyens de suivi de l'efficacité de ces mesures sont :

- La vérification lors du chantier de la conformité des opérations réalisées aux éléments de l'autorisation environnementale et des exigences qui en découleront dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter,
- La mise en œuvre des programmes d'autosurveillance des consommations (eau, énergies...) et des rejets de toutes natures (émissions aqueuses, atmosphériques, sonores...),
- Le suivi d'indicateurs de performance environnementale : ratios de consommation et de rejets, production de déchets, par exemple, tous les équipements consommateurs d'eau sont munis de compteurs. Ces compteurs sont relevés de façon quotidienne ou hebdomadaire afin de détecter d'éventuelles fuites et d'optimiser les consommations. Un tableau de bord mensuel est diffusé à tous les sites.
- Utilisation rationnelle de l'énergie : suivi des consommations d'énergies, ratios et indicateurs (norme ISO 50 001).
- Suivi des effluents, des épandages : suivi agronomique

## 3.2 PAYSAGE ET LA BIODIVERSITÉ

### 3.2.1 Insertion environnementale

La zone d'implantation du projet, est à zone vocation industrielle. Le projet a été modifié par rapport au projet initial de façon à réduire l'impact environnemental en conservant le bois au nord-ouest du site, les haies périphériques et une partie de la double haie suivant le chemin existant, les zones humides identifiées au nord et au sud-ouest.

Le projet concerne l'implantation de bâtiments sur la ZAC de Sévailles 2 avec :

- La construction d'une zone de production d'environ 12 m de haut
- La construction d'un ensemble de 3 cellules de stockages de grande hauteur (environ 40 m) et de cellules de préparation et expédition des commandes (21 m).

Compte tenu des grands volumes, qui permettent par ailleurs de limiter l'emprise au sol, ceux-ci sont placés du côté A 84 afin de limiter les impacts visuels. La Société MAB Gasnier constitue une barrière visuelle importante en provenance de Liffré.

Une transition paysagère sera réalisée au sud du site niveau de la RD 812. BRIDOR a fait le choix de créer une voie douce en périphérie sud du site (cf. coupe de principe sur la figure ci-après). Cette espace permettra également la compensation des haies et zones humides impactées par le projet. Cette compensation est l'occasion de créer une barrière visuelle sur plusieurs étages vis-à-vis de la RD 812.



BRIDOR a prévu d'intégrer les aménagements paysagers aux premières étapes de la construction afin de bénéficier au plus tôt de la compensation visuelle assurée par les éléments de paysage et en parallèle d'assurer une meilleure continuité écologique.

Ces dispositions limiteront l'impact visuel (cf. insertions paysagères en figures 5 et 6).

### **3.2.2 Biodiversité**

Les constructions prévues ont été adaptées et densifiées pour réduire la surface impactée. Les zones à enjeux forts identifiées lors de l'inventaire ont ainsi été évitées par la configuration retenue du projet :

- Conservation du boisement au nord
- Conservation de la majeure partie des haies périphériques (suppression de 40 ml sur 1 180 ml)
- Conservation du pierrier
- Conservation de la zone humide au nord, et de la zone humide sud-ouest,
- Conservation d'une partie de la double haie bordant le chemin (environ 53%).

Le projet génère un impact encore modéré sur l'ensemble des habitats et espèces protégées. En effet, le projet entrainera l'altération ou la destruction de nombreux habitats d'alimentation, de repos ou de reproduction. Les habitats concernés sont les haies bocagères et arbustives, les prairies mésophiles et la mare.

#### **Les surfaces et linéaires concernés sont les suivants :**

- Haies bocagères : 745 ml détruits pour 1 018 ml préservés
- Haies arbustives : 5 111 m<sup>2</sup> détruits pour 4 024 m<sup>2</sup> préservés
- Mare et berges boisées : 300 m<sup>2</sup> détruits
- Espaces semi-ouverts (espaces ouverts entrecoupés de haies arbustives ou bocagères) : 62 505 m<sup>2</sup> détruits

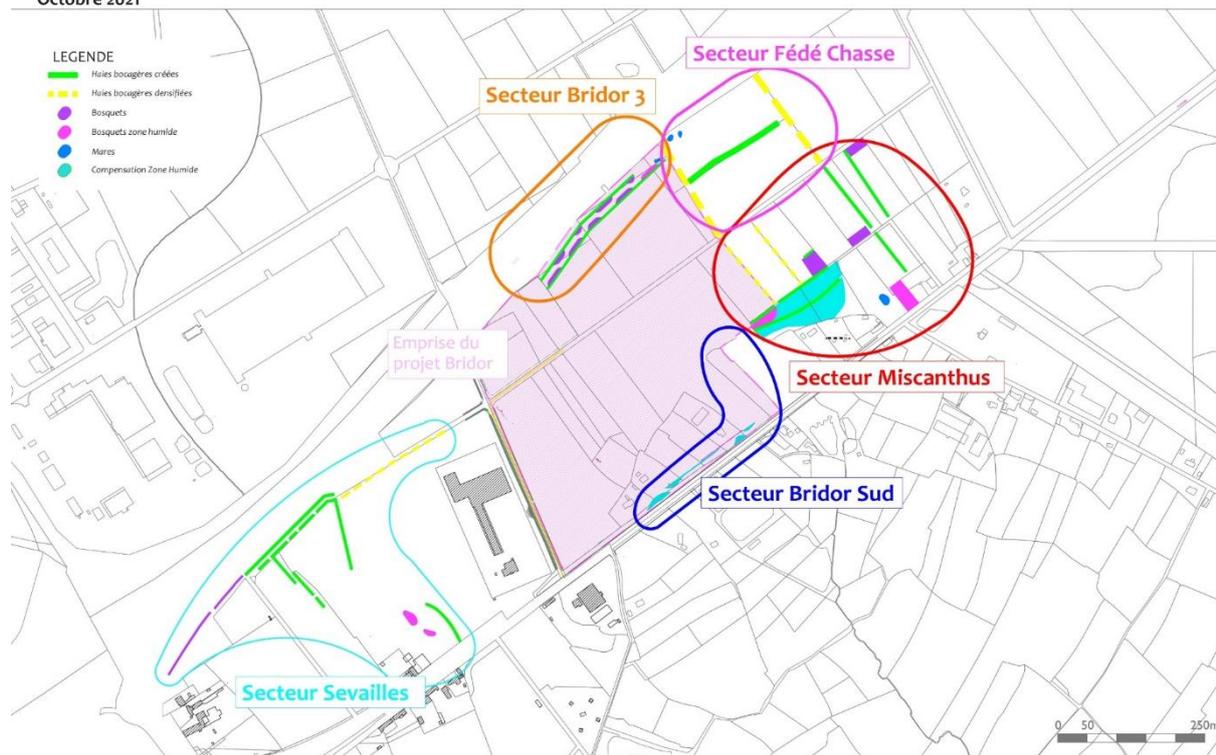
Au total, la suppression des haies bocagères et arbustives va engendrer l'abattage d'environ 370 arbres (sujets de moins de 2 mètres non comptabilisés) dans les haies bocagères.

Sur les 10 063 m<sup>2</sup> de zones humides recensées, la réalisation du projet va engendrer la suppression de 8 200 m<sup>2</sup> de zones humides environ. Ces zones humides ne peuvent faire l'objet de mesures d'évitement et de réduction, puisqu'elle se situent en majeure partie au milieu des parcelles qui seront imperméabilisées ou construites dans le cadre de ce projet BRIDOR.

# BRIDOR

## Mesures compensatoires - Plan général

Octobre 2021



Les mesures de compensation identifiées par le cabinet écologue seront réalisées en partie sur la parcelle du projet mais aussi sur les parcelles voisines.

Le projet général de mesures compensatoires répond à plusieurs objectifs :

- Apporter les garanties foncières de la faisabilité des mesures compensatoires. Concrètement, toutes les parcelles où le foncier n'est pas maîtrisé par Bridor ou par un propriétaire apportant des garanties sur la pérennité des compensations a été écartée.
- Proximité géographique, afin de permettre le maintien des populations d'espèces protégées visées par la procédure à proximité du site de la future usine de production
- Améliorer la perméabilité écologique entre les massifs forestiers de Rennes et de Liffré. Une étude spécifique sur le foncier disponible entre ces deux forêts a donc été menée en partenariat avec Liffré Cormier Communauté.
- Pour cela, plusieurs secteurs de compensation ont été étudiés. Ceux ne répondant pas aux objectifs cités ci-dessus n'ont pas été retenus.

Quatre grands secteurs ont donc été retenus :

- Secteur Sévailles 1, appartenant à Liffré Cormier Communauté (cf. annexe 14)
- Secteur Bridor 3, correspondant à une bande de 30 mètres entre l'A 84 et le projet et à la bande de 10 mètres située à l'Est et au Sud
- Parcelles Miscanthus, appartenant à Liffré Cormier Communauté
- Parcelles Nord-est Projet, appartenant à la Fédération des chasseurs d'Ille et Vilaine (cf. annexe 14).

Le projet proposé permet de recréer un linéaire quasi continu (à l'exception de l'A 84) entre la pointe de la Forêt de Rennes au niveau de l'échangeur de Beaugé et la forêt de Liffré au Nord-est du projet. Pour cela, deux grands principes sont prévus conjointement :

- Plantations de haies bocagères, à trois strates, avec des essences végétales variées, locales et favorables à l'avifaune, aux chiroptères, aux mammifères, aux reptiles, aux amphibiens notamment.
- Plantations de haies arbustives, sous forme de fourrés d'Ajoncs et de Genêts notamment, avec d'autres essences arborées plus clairsemées.

Ces deux principes de plantation appliqués conjointement vont permettre de compenser au mieux la disparition de haies bocagères et de haies arbustives.

**Tableau 4 : Synthèse des aménagements**

Type de surface concernée	Intérêt écologique	Quantité impactée	Ratio de compensation minimum	Surface ou linéaire compensé
Haies bocagères	Vieilles haies bocagères possédant un rôle écologique important pour la faune locale (alimentation, reproduction, refuge...)	295 ml	3 mètres linéaires compensés pour 1 détruit Soit un minimum de 885 ml	2155 ml de haies replantées et 1017 ml de haies densifiées, soit un total de 3172 ml de haies bocagères, pour objectif de 3 135 ml
Alignement double	Vieilles haies bocagères possédant un rôle écologique important pour la faune locale (alimentation, reproduction, refuge...)	450 ml	5 mètres linéaires compensés pour 1 détruit, soit 2 250 ml minimum	
Haies arbustives	Arbres, arbustes et fourrés denses pouvant abriter un cortège varié d'espèces animales en alimentation, reproduction ou transit.	5 111 m <sup>2</sup>	1,5 m <sup>2</sup> compensé pour 1m <sup>2</sup> détruit Soit un minimum de 7667 m <sup>2</sup>	8 149 m <sup>2</sup> soit un ratio de 1,6
Mares	Zone d'alimentation et de vie pour un cortège varié d'espèces animales	1 mare	Ratio minimum de 3	4 mares créées
Espaces semi-ouverts	Zone d'alimentation et de vie pour un cortège varié, d'espèces animales	62 505 m <sup>2</sup>	1m <sup>2</sup> détruit 1m <sup>2</sup> compensé Soit un minimum de 62505m <sup>2</sup>	64400 m <sup>2</sup> d'espaces semi ouverts recréés (parcelle Miscanthus, frange périphérique du

Type de surface concernée	Intérêt écologique	Quantité impactée	Ratio de compensation minimum	Surface ou linéaire compensé
				site), soit un ratio de 1,03
Zones humides	Zone d'alimentation et de vie pour un cortège varié d'espèces animales	8 200 m <sup>2</sup>	1m <sup>2</sup> détruit, 1 m <sup>2</sup> compensé Soit un minimum de 8 200 m <sup>2</sup>	9 548 m <sup>2</sup> , soit un ratio de 1,16

Grâce aux mesures d'évitement et de réduction, le projet aura un impact maîtrisé sur la biodiversité. Nous ajoutons que le diagnostic n'a pas conduit à identification de flore remarquable.

Une attention particulière sera portée pendant la réalisation des travaux aux interventions aux périodes propices, mise en défens des espaces à préserver, aux mesures de protections contre les pollutions accidentelles. Le chantier sera suivi par un écologue afin que la prise en compte soit optimale.

Les mesures compensatoires seront réalisées le plus rapidement possible afin d'obtenir l

### **3.3 ALIMENTATION EN EAU ET IMPACT SUR L'EAU**

#### **➤ Alimentation en eau**

L'alimentation en eau du site sera réalisée par adduction d'eau potable fournie par le CEBR (Collectivité Eau du Bassin Rennais) par l'intermédiaire du gestionnaire du réseau le SYMEVAL (Syndicat Mixte des eaux de la Valière) sur Liffré Cormier Communauté.

BRIDOR a intégré dans la conception même du process, les matériels et pratiques pour limiter les consommations d'eau avec par exemple la mise en place de condenseurs adiabatiques pour la réfrigération peu consommateurs en eau.

Le ratio cible sélectionné pour le site de Liffré est de 1,2 m<sup>3</sup>/tonne de produit fini.

Les économies d'eau réalisées sur les installations de réfrigération (technologie adiabatique) de Servon-sur-Vilaine permettent une réduction de 40 000 m<sup>3</sup>/an de la consommation du site à partir de 2021. Cette économie permet de couvrir la consommation d'eau de la première phase du projet de l'usine de Liffré.

Les besoins en eau identifiés par BRIDOR sont estimés à 187 200 m<sup>3</sup>/an et 750 m<sup>3</sup>/j en pointe à terme.

La consommation nette supplémentaire liée au projet BRIDOR peut être résumée comme suit :

$$187\,250\text{ m}^3 - 40\,000\text{ m}^3 = 147\,250\text{ m}^3/\text{an}$$

Après étude de la disponibilité en eau sur le territoire, le potentiel d'eau traitée en année sèche est supérieur aux besoins des adhérents du CEBR à horizon 2030-2035, des besoins des syndicats voisins à horizon 2030-2035 et des besoins BRIDOR, avec un delta positif de plus de 13 Mm<sup>3</sup>/an.

BRIDOR LIFFRE représentera au terme du projet 0,7 % de la consommation d'eau à l'échelle du territoire CEBR. L'augmentation nette sur le bassin d'alimentation (+147 250 m<sup>3</sup>) représentera quant à elle 0,48 % de la consommation globale.

La SAUR responsable du réseau AEP précise qu'il est techniquement possible d'alimenter le site depuis le réseau existant.

#### ➤ **Traitement des eaux usées sanitaires**

Les eaux domestiques sanitaires seront séparées du réseau des eaux usées industrielles et envoyées sur la station communale de Liffré.

#### ➤ **Traitement des eaux industrielles**

Après l'étude des différentes filières, l'épandage a été retenu. Le choix de la filière fertirrigation des effluents sur les terres agricoles, évitant tout rejet dans les eaux superficielles.

Les effluents prétraités issus de l'activité seront valorisés par épandage sur des parcelles agricoles voisines du site. Les effluents seront donc recyclés et valorisés par fertirrigation. Cette technique, pratiquée sur les deux autres sites industriels de BRIDOR à Servon-sur-Vilaine (35 530) et à Louverné (53 950), donne satisfaction et permet une économie d'engrais pour les agriculteurs concernés.

La valeur fertilisante des effluents est déterminée à partir des résultats d'analyses des trois dernières années (site de Servon-sur-Vilaine), selon la méthodologie retenue par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Les flux annuels à épandre sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 5 : Flux retenu pour l'épandage (prévisions 2031)**

<b>Volume (m<sup>3</sup>/an)</b>	<b>N (kg/an)</b>	<b>P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> (kg/an)</b>	<b>K<sub>2</sub>O (kg/an)</b>	<b>CaO (kg/an)</b>	<b>MgO (kg/an)</b>
<b>75 000</b>	7 500	2 250	2 250	7 500	1 500

Les flux à valoriser par épandage seront modérés et représenteront :

- Azote : 7,5 t N /an,
- Acide phosphorique : 2,25 t P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> /an,
- Potasse : 2,25 t K<sub>2</sub>O /an.

Les effluents seront issus de l'activité agro-alimentaire de l'usine : élaboration de pains, viennoiseries et pâtisseries. Les eaux usées « domestiques », issues des locaux administratifs (lavabos, toilettes, ...) seront séparées des eaux industrielles et dirigées vers la station d'épuration de la Ville de Liffré. Elles ne seront en aucun cas épandues sur le plan d'épandage. Il n'y a pas dans les process industriels de l'usine de source de pollution par des éléments-traces métalliques ou des composés-traces organiques.

Selon les analyses réalisées à Servon-sur-Vilaine, les teneurs en éléments traces relevées dans les effluents BRIDOR sont infimes, souvent inférieures aux seuils de détection analytique

et très nettement inférieures aux valeurs limites fixées par la réglementation (arrêté modifié du 2 février 1998).

6 exploitations agricoles de Liffré et Ercé-près-Liffré souhaitent intégrer le plan d'épandage des effluents prétraités. BRIDOR valorisera également des effluents sur 4,3 ha du site en phase 1 et 2. Le plan d'épandage comprend une surface totale mise à disposition de 222 hectares.

Le plan d'épandage constitué permet de valoriser la totalité du flux contenu dans les effluents de la société BRIDOR. Les effluents seront épandus à des doses agronomiques respectant les besoins en éléments fertilisants des cultures sur des terrains agricoles régulièrement entretenus.

La marge de sécurité est importante pour l'ensemble des paramètres fertilisants (près de 50%).

A terme, le stockage des effluents s'effectuera sur site dans deux bassins distincts :

- 1 stockage de routine : silo béton circulaire de 600 m<sup>3</sup> (construction dès 2024),
- 1 stockage de secours : fosse bateau en géomembrane dont la capacité évoluera de 1 000 à 2 400 m<sup>3</sup> en fonction de l'activité (construction à partir de 2025).

Le site disposera d'une capacité de stockage correspondant à deux semaines d'activité.

#### ➤ **Gestion des eaux pluviales**

Les eaux pluviales sont constituées des eaux de voiries et des eaux de toiture.

Les modalités de gestion des eaux pluviales appliquées sur le site seront les suivantes :

- Collecte séparative,
- Traitement des eaux par séparateurs hydrocarbures,
- Infiltration, lorsque cela est possible, des eaux pluviales après régulation,
- Organe de coupure et transfert des eaux polluées (cas d'un déversement, d'un sinistre) vers une capacité de confinement étanche évitant toute infiltration.

Les futurs bassins auront une capacité de 3400 m<sup>3</sup> au nord, 1 800 m<sup>3</sup> au sud et de 380 m<sup>3</sup> de bassin en enherbé pour la gestion du parking VL. Ils permettent la régulation à 3l/s/ha des eaux du ruisselant sur le site.

### **3.4 MILIEU SONORE**

Des mesures de bruit ont été réalisées en 2021 (du 22 février au 1<sup>er</sup> mars) afin de connaître la situation initiale avant implantation de BRIDOR sur le site de Liffré.

Les résultats de cette campagne de mesures de bruit ont pu permettre de conclure à la conformité des niveaux sonores admissibles en limite de propriété.

Les sources sonores principales liées à l'activité de BRIDOR seront les suivantes :

- Les camions aux quais d'expédition au Nord : groupes froids et moteurs des camions
- Les camions-citernes au niveau des cuves de stockage des matières premières : dépotage et sollicitation du moteur du camion et d'un surpresseur pour le transfert;

- La circulation des camions allant aux quais d'expédition, aux quais de livraisons des matières premières et aux cuves de stockage des matières premières (entrées et sorties PL par l'accès nord ouest du site) ;
- Les équipements techniques : les condenseurs adiabatiques (x 20) en place sur la toiture au niveau des locaux techniques (sur la partie Est de la toiture).

Sur la base des niveaux d'émissions sonores des équipements qui seront mis en place, l'impact sonore futur a été modélisé par le cabinet JLBI. Le respect des valeurs limites réglementaires a été vérifié, en limite de propriété comme au droit des tiers.

**Les émissions sonores ne créeront pas d'émergence significative par rapport au contexte sonore actuel fortement marquées par le trafic. BRIDOR portera une attention particulière au choix de ses installations et à la conception des locaux afin de se conformer aux niveaux de bruit considérés dans la modélisation.**

**Un contrôle régulier de ces émissions en limite de propriété et au droit des tiers sera réalisé.**

De plus, le contexte des mesures est particulier : couvre-feu de 18 heures à 6 heures et limitation des déplacements dans un rayon de 10 km autour du domicile. En conséquence, les mesures de bruit de caractérisation de l'état initial minorent les niveaux sonores par rapport à une période « normale ». Les résultats de calculs des émergences sont donc sécuritaires pour la situation future.

### **3.5 IMPACT SUR L'AIR**

Les émissions atmosphériques potentielles du projet sont :

- Les émissions des installations de combustion (fours et chaudières),
- Les émissions olfactives (fours, déchets de fabrication et effluents),
- L'impact de l'augmentation de la circulation.

Le projet prévoit l'installation, par phase, d'un four associé à une chaudière, soit 4 fours et 4 chaudières à terme, 2 ballons d'eau chaude et 2 groupes motopompe pour le sprinklage.

La puissance cumulée des appareils susceptibles de fonctionner simultanément sera de 12,748 MW.

Afin d'estimer l'impact des émissions de ces installations, une étude de dispersion a permis de démontrer la faible contribution des émissions de BRIDOR sur la qualité de l'air dans l'environnement du site notamment sur les oxydes d'azote et les composés organiques volatils (combustion des fours).

L'ensemble des objectifs annuels de qualité de l'air, de protection de la santé est respecté.

**La nature du combustible utilisé (gaz naturel) et les équipements retenus (brûleur ultra Bas-NOx) sont de nature à réduire notablement l'impact de l'activité sur la qualité de l'air.**

Les émissions seront uniquement constituées des émissions canalisées des installations de combustion alimentées uniquement par du gaz naturel.

Les dispositions mises en place sur le site permettent de limiter les dégagements d'odeurs.

L'ensemble des opérations de process est effectué à l'intérieur de bâtiment.

Le bassin de stockage des effluents sera couvert et aéré afin d'éviter toute fermentation.

Par ailleurs, les bassins de stockage seront régulièrement vidangés, notamment avant les fortes chaleurs : leur nettoyage régulier évitera l'accumulation de matières fermentescibles. Après production, les effluents seront rapidement épandus de façon à éviter tout stockage prolongé et limiter ainsi leur départ en fermentation.

Les déchets organiques sont collectés directement depuis le lieu de production vers des bennes protégées de la pluie. Ces déchets sont évacués à fréquence régulière évitant ainsi les dégagements d'odeurs.

Les modalités d'épandage assurent également une maîtrise des nuisances olfactives. Les distances d'épandage par rapport aux habitations participent à cette maîtrise. Le sens du vent est également pris en compte lors de la réalisation de ces opérations.

Le cas échéant, si un problème d'odeurs était soulevé par les riverains, un plan de gestion des odeurs serait mis en place par BRIDOR dans le cadre de son système de management environnemental.

Les émissions atmosphériques liées aux installations de réfrigération qui comprennent l'émission d'ammoniac ou de CO<sub>2</sub>, ne seront possibles qu'en situation accidentelle : les contrôles réalisés (étanchéité, intégrité des capacités, des canalisations, sondes...) permettront de réduire les risques de survenance d'un sinistre. Des modélisations en cas de fuite ammoniac ont permis de démontrer l'absence d'effets en dehors du site dans les conditions météorologiques les plus défavorables.

Les condenseurs adiabatiques permettent d'éliminer le risque d'émission de légionelles.

Tous les poids lourds arrivant et repartant du site seront dans l'obligation d'emprunter l'A84 sur demande de BRIDOR.

L'augmentation de l'activité du site engendrera une augmentation de la circulation locale ; la circulation supplémentaire par rapport à l'important trafic sur l'A84 attendue représente une augmentation de 3,1% du trafic sur l'A84 avec :

- 121 rotations de camions, (soit 0,6 % de la circulation sur la A84 (38 000 v/j)) et
- 470 rotations de véhicules légers au maximum (2,5% de la circulation sur l'A84).

De plus, cette approche est majorante, car le personnel sera incité à utiliser d'autres modes de transport (vélo avec local et aménagement de voies douces, bornes de recharge électrique, covoiturage).

Une augmentation des gaz d'échappements proportionnelle à la circulation supplémentaire est donc attendue ; l'impact de la circulation routière sur la qualité de l'air local restera toutefois limité et peu perceptible, en l'absence de conditions de dispersion défavorables et dans un contexte d'amélioration des émissions, par l'application de la norme Euro 6, puis à partir de 2025 de la norme Euro7. Un projet de navettes intersites alimentées au gaz est à l'étude dans le but de réduire les émissions de ces échanges.

BRIDOR recherche en continu des optimisations de parcours (optimisation des remplissages de poids lourds, optimisation des tournées...) afin de réduire les coûts de transports et en conséquence les émissions atmosphériques liées à la circulation. BRIDOR veille également à ce que les prestataires disposent d'une flotte de poids lourds performante et conforme à la réglementation en vigueur.

### **3.6 IMPACT SUR LE CLIMAT**

Les principales mesures visant à réduire son impact sur le climat concernent :

- le choix d'un réfrigérant sans impact (Ammoniac/CO2) sur l'effet de serre et le potentiel de réchauffement,
- Chantier certifié BREEAM : analyse du cycle de vie des matériaux utilisés, intégration de la qualité de l'air intérieur, appel à des entreprises locales, isolation des bâtiments, compensation CO2, gestion des nuisances en phase de chantier (déchets, bruits, chantier suivi par un écologue...).
- Mise en place de panneaux photovoltaïques sur les ombrières des parkings
- système de management environnemental intégrant le suivi énergétique (certification ISO 50 001), suivi de la consommation d'eau
- réduction de la consommation d'eau (choix des installations, pas d'arrosages extérieurs, utilisation de jets haute pression, recyclage des eaux de rinçage sur les NEP),
- des optimisations et valorisations d'énergies depuis ces installations de production de froid,
- La récupération de chaleur sur les installations froid permettra d'assurer le préchauffage de l'eau servant au nettoyage de sols et installations et d'alimenter les aérothermes pour chauffage des combles.
- recyclage des déchets : notamment valorisation en méthaniseur des déchets de pâtes crues,
- valorisation des effluents par fertirrigation qui limite l'apport de fertilisants minéraux pour les cultures,
- optimisation des chargements dans les camions, référencement local des matières premières quand cela est possible,
- toutes les mesures de conservation de la biodiversité permettent de contribuer au stockage carbone,
- incitation au personnel BRIDOR d'utiliser des mobilités douces : création de voies sécurisées, abri vélo, borne de recharge pour voitures électriques.

Il a été vérifié que le projet s'insérait dans les objectifs du Plan climat-air-énergie territorial PCAET.

L'impact du projet sur toutes les composantes du climat a été étudié et pris en considération dès la conception du projet de BRIDOR.

BRIDOR s'engage sur la certification ISO 50 001 et la certification BREEAM au niveau very good.

BRIDOR s'engage également à des mesures de réduction de la consommation d'eau en période de sécheresse.

## 4 ÉTUDE DE DANGERS

L'analyse des accidents ou incidents recensés par la base de données du BARPI dans des établissements de l'industrie laitière a permis d'identifier :

- Les types d'accidents,
- Les conséquences matérielles, humaines et environnementales de ces accidents,
- Les causes connues de ces accidents et les équipements concernés.

Ces données et l'identification des potentiels de dangers externes (liés à l'environnement humain, naturel et aux infrastructures extérieures au site) et internes (liés aux caractéristiques des produits manipulés, des installations et à leur configuration) ont permis de recenser les différents événements redoutés pour le site. Pour chaque événement redouté identifié, une approche qualitative des conséquences de l'événement a été réalisée et a permis d'identifier les événements les plus à risques :

- le risque d'incendie au niveau des stockages (magasins de grande hauteur et autres stockages),
- le risque de fuite d'ammoniac suite à une perte de confinement des installations,
- le risque de surpression au niveau des silos de stockage de produits pulvérulents.

Pour chaque scénario, des modélisations ont été réalisées afin de déterminer les zones d'effets associées au phénomène dangereux. L'ensemble des cartes de représentation graphiques des effets calculés est fourni en annexe du dossier en pièce 5. Concernant les fuites d'ammoniac, aucune zone d'effet ne sera perçue au sol. La synthèse des couple probabilité / gravité est fournie dans le tableau ci-après.

La synthèse des couples probabilité/gravité est présentée dans le tableau ci-dessous. Chaque couple est numéroté (couples n°1 à n°12) et reporté dans la grille de criticité ci-après.

**Tableau 6 : Synthèse couple probabilité/gravité**

	<b>Scénarios</b>	<b>Effet thermique</b>	<b>Effet de surpression</b>	<b>Effet toxique</b>
Incendie	Cellules du MGH	B/1 : n°1		
	Picking niveau 1	B/1 : n°2		
	Picking niveau 2	B/1 : n°3		
	Stockage local palettes vides	C/1 : n°4		
	Stockage extérieur de palettes	C/1 : n°5		
	Stockage emballages	C/1 : n°6		
	Stockage chambre froide négative (CF1)	B/1 : n°7		
	Stockage MP 1-2	C/1 : n°8		
	Stockage MP 3-4	C/1 : n°9		
Ammoniac	Perte de confinement NH3 HP à l'extérieur de la salle des machines			C/1 : n°10
	Rupture guillotine de la tuyauterie liquide haute pression HP en aval du condenseur.			C/1 : n°11
Silos	Explosion		D/1 : n°12	

**Tableau 7 : Grille de criticité**

Gravité		Probabilité				
		E	D	C	B	A
		Extrêmement peu probable	Très improbable	Improbable	Probable	Courant
5	Désastreuse					
4	Catastrophique					
3	Importante					
2	Sérieuse					
1	Modérée		12	4,5,6,8,9 10,11	1, 2, 3, 7	

**Légende :**

- **Zone rouge** : risque inacceptable. Une modification du projet ou de nouvelles mesures de maîtrise des risques doivent être envisagées pour sortir de cette zone.
- **Zone jaune : zones de mesures de maîtrise des risques** : les risques sont jugés tolérables et seront acceptés seulement si l'exploitant a analysé toutes les mesures de maîtrise du risque envisageables et mis en œuvre celles dont le coût n'est pas disproportionné par rapport aux bénéfices attendus, soit en termes de sécurité globale de l'installation, soit en termes de sécurité pour les intérêts visés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement.
- **Zone verte** correspond à un risque résiduel, compte tenu des mesures de maîtrise du risque, modéré et n'impliquant pas d'obligation de réduction complémentaire du risque d'accident au titre des installations classées.

Aucun risque n'est classé comme inacceptable.

**Les mesures de prévention et de protection qui sont en place sur le site de BRIDOR permettent donc d'assurer un niveau de risque aussi bas que possible.**